



promoteur n a pas respecter les plan

Par nelly, le 30/03/2009 à 09:56

Bonjour

j'ai acheter une maison il y a 3 ans dans une copropriété.

Un procès était alors en cours car le promoteur n'avait pas respecté les limites du terrain. Il a construit sur 2 mètres supplémentaires, 2 mètres qui n'appartiennent ni au propriétaire du terrain d'un côté ni à moi mais qui devaient rester exempts de construction pour une éventuelle plantation de haies hautes futées.

Lors de cet achat, le notaire, ami de la famille m'a certifié que la justice n'ordonnerait pas la destruction de mon garage situé sur la zone "critique"). Aussi que dans ce triste cas, il prendrait en charge le préjudice subi (ACCORD ORAL. Ce notaire est décédé.

La justice a tranché, JE DOIS DETRUIRE, mon ancien propriétaire devrait prendre en charge les frais liés à cette destruction mais il est insolvable. Quant au promoteur, responsable direct de cette affaire est INTROUVABLE.

JE DOIS AUJOURD'HUI DETRUIRE UN GARAGE QUE J'AI ACHETÉ ET DOIT PAYER LES FRAIS RELATIFS À CETTE DESTRUCTION

QUE PUIS-JE FAIRE ?

Y A-T-IL UNE SOLUTION ?

MERCI D'AVANCE POUR TOUTS VOS CONSEILS.